



A Nogent, le 24 novembre 2025

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025

### CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale élective du Comité Départemental d'Équitation de la Haute-Marne se tiendra le :

**Jeudi 4 décembre 2025 à 20h30**  
**ÉCURIES DU PUIT DES MEZES**  
**CD 119**  
**52340 LE PUIT DES MEZES**

Les membres actifs au 31 août 2025 du Comité Départemental d'Équitation de la Haute-Marne pourront voter exclusivement **par internet** du **lundi 24 novembre 2025 à 08h00 au jeudi 4 décembre 2025 à 14h00**.

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CDE).

#### ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2025,  
Point n° 2 – Rapport financier et quitus 2025,  
Point n°3 – Budget prévisionnel 2026,  
Point n°4 – Questions diverses.

-----  
Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Grand-Est (rubrique Comité Départementaux). Les statuts et règlement intérieur du CDE sont consultables sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **11 décembre 2025 à 14h00**.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le **11 décembre 2025 à 20h30** à l'adresse suivante : ÉCURIES DU PUIT DES MEZES - CD 119-52340 LE PUIT DES MEZES

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Nicolas GAHERY  
Président du CDE de la Haute-Marne